

COMMUNE DE  
 LOUVERNÉ  
 C.C.A.S  
 DÉPARTEMENT DE LA  
 MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
 COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU

29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19h30, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

PRÉSENTS : 10  
 VOTANTS : 12

POUR : 12

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, ~~Suzanne DOUXAMI~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, ~~Gaëtan MACHARD~~, Françoise RIOULT, ~~Claudine RONDEAU~~, Marie-Françoise TAREAU

CONVOCACTION  
 19 JANVIER 2024

AFFICHAGE  
 5 FEVRIER 2024

Absents excusés : Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD et Claudine RONDEAU

Pouvoirs : Suzanne DOUXAMI à Marie-Christine DULUC, Gaëtan MACHARD à Christian AUBRY

Absents

DÉLIBÉRATION  
 N° 2024-01-03

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

**OBJET : FINANCES – Présentation du compte de résultats 2023**

Exposé de Sylvie VIELLE, Présidente

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du résultat prévisionnel de l'exercice 2023 : le résultat de clôture s'établit à 3106.56 €.

Cette présentation ne donne pas lieu à un vote lequel interviendra lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, parallèlement à l'approbation du compte de gestion produit par le receveur municipal.

Article	Libellé	Vote du Conseil d'administration 2023	Réalisé 2023	Engagé 2023
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>				
011	<b>CHARGES CARACTERE GENER.</b>	<b>16 050,00</b>	<b>10 783,48</b>	<b>0,00</b>
604	. Achat de prestations	1 500,00	549,99	
60623	. Alimentation	50,00	4 338,34	
60631	. Fournitures d'entretien		3,44	
60632	. Fournitures de petit équipement	500,00	206,91	
6135	. Locations mobilières			

61358	. Autres		321,78	
6228	. Divers (ateliers UDAF ou autres)	0,00		
6232	. Fêtes et cérémonies	14 000,00	5 310,02	
6261	. Frais d'affranchissement			
6281	. Concours divers		53,00	
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
022	Dépenses imprévues			0,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARG. GEST. COUR :</b>	<b>23 520,00</b>	<b>12 137,00</b>	<b>8 173,92</b>
65134	. Cotisation S.S. patronale	420,00	361,00	
65133	. Secours d'urgence	5 000,00	500,00	
6574	. Subv.Fonct.Droit Privé	18 000,00	10 776,00	8 173,92
65888	. Autres	100,00		
6561	. Aides humanitaires		500,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6718	. Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>39 570,00</b>	<b>22 920,48</b>	<b>8 173,92</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS</b>	<b>26 027,04</b>	<b>26 027,04</b>	
7474	. Communes	26 027,04	26 027,04	
7488	. Autres attributions, subventions		0,00	
7788	. Produits exceptionnels divers			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
773	. Mandats annulés			
7788	. Produits exceptionnels divers	0,00		
	<b>SOUS-TOTAL EXERCICE N</b>	<b>26 027,04</b>	<b>26 027,04</b>	
<b>002</b>	<b>EXCED. ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>13 542,04</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>39 569,08</b>	<b>26 027,04</b>	

3 106,56

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 QUI LUI EST AINSI FAITE.**

Fait et délibéré, le 29 janvier 2024  
 Pour extrait conforme,  
**La Présidente,**  
 Sylvie VIELLE



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ  
C.C.A.S  
DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU

29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10  
VOTANTS : 12

POUR : 12

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19h30, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

**Présents :** Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, ~~Suzanne DOUXAMI~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, ~~Gaëtan MACHARD~~, Françoise RIOULT, ~~Claudine RONDEAU~~, Marie-Françoise TAREAU

CONVOCACTION  
19 JANVIER 2024

AFFICHAGE  
5 FEVRIER 2024

**Absents excusés :** Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD et Claudine RONDEAU

**Pouvoirs :** Suzanne DOUXAMI à Marie-Christine DULUC, Gaëtan MACHARD à Christian AUBRY

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-01-04

**Absents**

**Secrétaire de séance :** Adeline REROLLE

**OBJET : FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2024**

Exposé de Sylvie VIELLE, Présidente

Le Code Général des collectivités territoriales impose, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Les dispositions de cet article s'appliquent également aux établissements publics administratifs de ces Communes.

Le CCAS de LOUVERNÉ ne dispose d'aucun patrimoine ; ses ressources proviennent uniquement :

- de la commune, qui lui alloue une subvention annuelle d'équilibre,
- de dons éventuels de personnes physiques ou morales.

Ses charges sont pour l'essentiel constituées en 2024 :

- des subventions versées à l'ADMR (*pour l'aide aux personnes âgées et personnes fragilisées de la commune et pour le portage des repas*) et à la banque alimentaire (*pour la fourniture des denrées remises au centre de distribution de LOUVERNÉ*),
- d'aides ou secours ponctuels à des personnes privées dans le besoin,
- des dépenses liées à la distribution des chocolats de Noël et du repas des aînés,
- des cotisations URSSAF pour les membres bénévoles.

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments pour l'année 2024 aboutit à un équilibre prévisionnel du budget à 41 970 € selon les indications portées dans la présentation synthétique ci-dessous.

Article	Libellé		BP 2022	BP 2023	propositions BP 2024
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>					
<b>011</b>	<b>CHARGES CARACTERE GENER.</b>		<b>15 050,00</b>	<b>16 050,00</b>	<b>15 050,00</b>
6042	. Achat de prestations		1 500,00	1 500,00	1 500,00
60623	. Alimentation	(1)	50,00	50,00	5 050,00
60632	. Fournitures de petit équipement	(1)	500,00	500,00	500,00
6228	. Divers (ateliers UDAF ou autres)	(2)			
6232	. Fêtes et cérémonies	(3)	13 000,00	14 000,00	8 000,00
6261	. Frais d'affranchissement				
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	-	<b>0,00</b>	-	-
022	Dépenses imprévues	-	0,00	-	-
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARG. GEST. COUR</b>		<b>22 850,00</b>	<b>23 520,00</b>	<b>26 920,00</b>
65314	. Cotisation S.S. patronale	(4)	350,00	420,00	420,00
65133	. Secours d'urgence	(5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	. Subv.Fonct.Droit Privé	(6)	17 500,00	18 000,00	21 400,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>340,00</b>		
65888	. Autres charges exceptionnelles	(7)	340,00	100,00	100,00
	<b>TOTAL</b>		<b>38 240,00</b>	<b>39 570,00</b>	<b>41 970,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>					
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS</b>		<b>16 026,16</b>	<b>26 027,04</b>	<b>25 320,48</b>
74748	. Commune	(8)	16 026,16	26 027,04	25 320,48
7488	. Autres attributions, subventions				
7788	. Produits exceptionnels divers	(9)			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	<b>0,00</b>	-	-
773	. Mandats annulés				
<del>7588</del>	<del>. Produits exceptionnels divers</del>	-	<del>0,00</del>	-	-
	<b>SOUS-TOTAL EXERCICE N</b>		<b>16 026,16</b>	<b>26 027,04</b>	
<b>002</b>	<b>EXCED. ANTERIEUR REPORTE</b>		<b>22 213,84</b>	<b>13 542,96</b>	<b>16 649,52</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>38 240,00</b>	<b>39 570,00</b>	<b>41 970,00</b>

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 053-265302919-20240129-2024\_01\_04-DE

SLOW

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE DE CETTE PRÉSENTATION.**

Fait et délibéré, le 29 janvier 2024

Pour extrait conforme,

**La Présidente,  
Sylvie VIELLE**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.



COMMUNE DE  
LOUVERNÉ  
C.C.A.S  
DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU

29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 12

POUR : 12

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19h30, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

**Présents :** Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, ~~Suzanne DOUXAMI~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, ~~Gaëtan MACHARD~~, Françoise RIOULT, ~~Claudine RONDEAU~~, Marie-Françoise TAREAU

CONVOCACTION  
19 JANVIER 2024

AFFICHAGE  
5 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-01-05

**Absents excusés :** Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD et Claudine RONDEAU

**Pouvoirs :** Suzanne DOUXAMI à Marie-Christine DULUC, Gaëtan MACHARD à Christian AUBRY

**Absents**

**Secrétaire de séance :** Adeline REROLLE

**OBJET : FINANCES – Attribution d'une subvention annuelle pour 2024 au profit de l'UDAF de la Mayenne**

Exposé de Marie-Christine DULUC, Vice-présidente

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée de représenter les familles vivant sur l'ensemble du département. Pour ce faire, les administrateurs et délégués siègent dans près de 70 instances (CAF, MSA...) et dans chaque CCAS/CIAS ou commission d'action locale de la Mayenne.

Afin d'assurer les missions de proximité, de répondre aux différentes sollicitations et de mener à bien les partenariats locaux, il est demandé au CCAS une subvention de 80 euros pour l'année 2024.

**Il est proposé au Conseil d'administration ;**

- ↳ **D'ACCORDER** la subvention de 80 euros à l'UDAF pour l'année 2024 ;
- ↳ **D'AUTORISER** le Président à verser cette subvention de fonctionnement 2024 avant le vote du budget de l'exercice 2024 et à signer tout document s'y rapportant.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Fait et délibéré, le 29 janvier 2024

Pour extrait conforme,

**La Présidente,  
Sylvie VIELLE**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ  
C.C.A.S  
DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU

29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10  
VOTANTS : 12

POUR : 12

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19h30, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

**Présents :** Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, ~~Suzanne DOUXAMI~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, ~~Gaëtan MACHARD~~, Françoise RIOULT, ~~Claudine RONDEAU~~, Marie-Françoise TAREAU

CONVOCATION  
19 JANVIER 2024

AFFICHAGE  
5 FEVRIER 2024

**Absents excusés :** Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD et Claudine RONDEAU

**Pouvoirs :** Suzanne DOUXAMI à Marie-Christine DULUC, Gaëtan MACHARD à Christian AUBRY

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-01-06

**Absents**

**Secrétaire de séance :** Adeline REROLLE

**OBJET : FINANCES – Subventions 2024 à l'ADMR et à la banque alimentaire.**

Exposé de Marie-Christine DULUC, Vice-présidente

Il est proposé au Conseil d'administration, dans le cadre des conventions qui lient le CCAS à l'ADMR et à la banque alimentaire ;

- ↪ **D'ALLOUER** une subvention participative de fonctionnement d'un montant de **1398,00 €** à la banque alimentaire de la Mayenne au titre de l'exercice 2024 ;
- ↪ **D'ALLOUER** une subvention d'un montant de **5 100,00 €** (5 100,00 en 2023) à l'association locale ADMR de Louverné pour l'aide qu'elle apporte aux personnes âgées et aux personnes fragilisées de la commune ;
- ↪ **DE PROVISIONNER** la somme de **8173,92 €** (8173.92 euros en 2023) à l'article 6574 au titre de la participation du CCAS au service de portage de repas organisé par l'ADMR ;
- ↪ **D'AUTORISER** enfin le Président à verser ces subventions de fonctionnement (*ou acomptes sur subventions de fonctionnement*) aux dites associations avant le vote du budget de l'exercice 2024.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Fait et délibéré, le 29 janvier 2024

Pour extrait conforme,

**La Présidente,  
Sylvie VIELLE**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ  
C.C.A.S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU

DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19h30, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

PRÉSENTS : 10  
VOTANTS : 12

POUR : 12

**Présents :** Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, ~~Suzanne DOUXAMI~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, ~~Gaëtan MACHARD~~, Françoise RIOULT, ~~Claudine RONDEAU~~, Marie-Françoise TAREAU

CONVOCACTION  
19 JANVIER 2024

**Absents excusés :** Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD et Claudine RONDEAU

AFFICHAGE  
5 FEVRIER 2024

**Pouvoirs :** Suzanne DOUXAMI à Marie-Christine DULUC, Gaëtan MACHARD à Christian AUBRY

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-01-01

**Absents**

**Secrétaire de séance :** Adeline REROLLE

**OBJET : Signature de la nouvelle convention de partenariat avec la Banque alimentaire**

Exposé de Marie-Christine DULUC, Vice-Présidente

Une nouvelle convention de partenariat pour les modes de distribution colis, repas, maraude et collation doit être signée avec la Banque Alimentaire.  
Elle est signée pour une durée maximale de 5 ans, elle est renouvelée tous les ans par tacite reconduction.

Les principales modifications portent sur :

- l'actualisation du préambule avec les nouveaux objectifs de la Charte du réseau des Banques Alimentaires ;
- l'article 1 : les services sont indiqués dans le corps de l'article et un article sur la protection des données personnelles a été rajouté ;
- l'article 2 avec la mention du logiciel TICADI et son utilisation obligatoire ;
- l'article 3 : des articles concernant les déclarations et engagements en matière d'éthique, de conformité, la délégation de retrait et le Proxidon ont été rajoutés ;
- les annexes qui ont aussi été modifiées.

**Il vous est proposé, après avoir délibéré,**

**D'APPROUVER** la nouvelle convention de partenariat avec la Banque Alimentaire ;

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Fait et délibéré le 29 janvier 2024  
Pour extrait conforme,  
**La Présidente**  
**Sylvie VIELLE**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ  
C.C.A.S  
DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU

29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 12

POUR : 12

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à 19h30, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

**Présents :** Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, ~~Suzanne DOUXAMI~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, ~~Gaëtan MACHARD~~, Françoise RIOULT, ~~Claudine RONDEAU~~, Marie-Françoise TAREAU

CONVOCAATION  
19 JANVIER 2024

AFFICHAGE  
5 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-01-02

**Absents excusés :** Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD et Claudine RONDEAU

**Pouvoirs :** Suzanne DOUXAMI à Marie-Christine DULUC, Gaëtan MACHARD à Christian AUBRY

**Absents**

**Secrétaire de séance :** Adeline REROLLE

**OBJET : Signature de la convention de partenariat informatique avec la Banque Alimentaire.**

Exposé de Marie-Christine DULUC, Vice-Présidente

La présente convention de partenariat informatique a pour objet de définir le cadre d'utilisation du logiciel TICADI mis à disposition par la Fédération Française des Banques Alimentaires (BA) aux différentes associations et CCAS partenaires des BA.

Le logiciel TICADI a pour but de simplifier la gestion de l'activité des Associations et CCAS notamment aux moyens des fonctionnalités suivantes :

- gestion des stocks en temps réel ;
- gestion des données concernant les bénéficiaires ;
- suivi de la distribution des produits dans leur globalité ou par fiche foyer afin d'en assurer la traçabilité ;
- statistiques permettant la consolidation des données ;
- assistance...

**Il vous est proposé, après avoir délibéré,**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat informatique avec la Banque Alimentaire ;

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Fait et délibéré le 29 janvier 2024  
Pour extrait conforme,  
**La Présidente**  
**Sylvie VIELLE**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.